

rudement. Pour le patient condamné à rester sur la sellette, il n'y avait point de meilleur remède que le silence le plus parfait et le plus longanime. Malheur à lui quand il essayait de s'abriter derrière quelques excuses. Souvent la réprimande qu'il subissait publiquement était une épreuve décisive ; elle n'avait peut-être d'autre objet, que de découvrir le défaut de la cuirasse dans le caractère du jeune aspirant. Quand il se montrait impatient, revêche, surtout s'il répondait sans nécessité aux reproches qui lui étaient adressés, son sort était décidé ; c'en était fait de lui. " Un prêtre, comme un soldat," disait le prélat, " est tenu de recevoir les ordres et les réprimandes de ses supérieurs sans murmurer devant ses confrères."

Lorsque la séance était levée, celui qui avait enduré patiemment la sermonce pouvait en particulier plaider sa cause auprès de l'évêque ; bien loin de s'en offenser, celui-ci était toujours disposé alors à recevoir des explications et à faire entendre des paroles d'encouragement et de consolation.

Au sortir du grand séminaire, le jeune prêtre était l'objet particulier de la sollicitude de Mgr. Plessis ; les lettres du vénérable prélat, adressées à de nouveaux vicaires, à des missionnaires encore dépourvus d'expérience, occupent une large place dans sa correspondance. Il s'attachait à les prémunir contre les dangers de leur position, à leur tracer un règlement de vie, à leur donner de salutaires conseils pour les guider dans l'exercice du saint ministère.